Image not found or type unknown

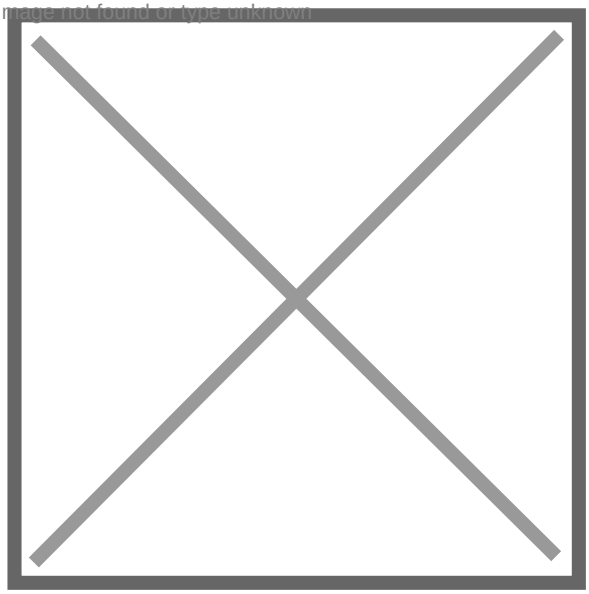

Montant de la pension du lors d'un divorce

Par **pupuce317**, le **17/07/2012** à **13:36**

Bonjour,
mon fils est en divorce depuis juin 2011.
Il gagne 2000 euros net par mois,on lui fait payer une pension de 600 euros pour ses 3 enfants et 200 euros pour sa femme.
Il vit avec quelqu'un qui va avoir un enfant de lui et qui n'a pas de revenu.
Il lui reste 1200 euros pour vivre,il ne peut pas boucler ses fins de mois.
Ma belle-fille obtient tout ce qu'elle demande,quel recours peut-on avoir.
Il est démoralisé et ne sait plus quoi faire.
PS elle vit avec quelqu'un aussi mais ne l'a pas déclaré

Par **stephane51**, le **18/07/2012** à **02:14**

Ayant eu trois enfants de sa précédente union, et n'ayant visiblement pas leur garde, il est plus que normal que votre fils participe à l'éducation de ses enfants.
Maintenant, s'il estime la somme trop importante, il peut demander à ce qu'elle soit ré-évaluée, mais sans garantie de succès.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés